Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Les avocats du barreau d'Avignon solidaires avec leurs homologues tunisiens



Réunis autour de l'ancien bâtonnier Franck Lenzi, les avocats du barreau d'Avignon se sont retrouvés aujourd'hui sur les marches du palais de Justice de la cité des papes afin de manifester leur soutien à leur consœur Sonia Dahmani.

Cette dernière avocate inscrite au barreau de Tunisie, a été interpellée violemment par des personnes cagoulées, bousculant les avocats et journalistes présents, au sein de la maison de l'avocat de Tunis le samedi 11 mai, à la suite de propos tenus sur un plateau de télévision sur la situation de son pays.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

« Cette agression inédite a choqué et ému la profession d'avocat en France et dans le monde », s'indignent les avocats avignonnais dont le nouveau bâtonnier en exercice, Philippe Cano, les représentaient durant le rassemblement parisien devant l'ambassade de Tunisie.

C'est dans ce contexte que la Conférence des bâtonniers, aux côtés de nombreuses institutions de la profession, a signé le 12 mai un communiqué de soutien à Sonia Dahmani, réclamant sa libération immédiate et appelant à des manifestations de soutien des avocats en robe partout en France.



Le Bâtonnier Cano, à droite, lors de la manifestation à Paris devant l'ambassade de Tunisie. ©DR-Avocats du Barreau d'Avignon

« Hier, les avocats tunisiens qui ont courageusement soutenu notre consœur ont été à leurs tours poursuivis, la maison de l'avocat de Tunis a été saccagée et l'avocat Mehdi Zagrouba, à son tour, a été brutalement arrêté. »

Ce rassemblement a été l'occasion pour ces professionnels du Droit vauclusiens de souligner aussi leur engagement auprès des avocats poursuivis, arrêtés et emprisonnés arbitrairement dans le monde dans le cadre d'une lettre ouverte rappelant « que la Tunisie a ratifié le 18 mars 1969 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1968 par les Nations unies qui protège notamment les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

droits à la vie, à la liberté et à la sécurité, à la liberté de pensée, de conscience et de religion et l'interdiction de la détention arbitraire. »

Ils ont également rappelé « que la Tunisie a également ratifié le 23 septembre 1988 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1987 par les Nations unies et son Protocole facultatif, le 29 juin 2011, adopté en 2002. »

En conséquence, ils s'indignent donc « contre les violences verbales et physiques perpétrées à l'encontre des avocats tunisiens et des journalistes visant à les intimider et à les faire taire, condamnent l'arrestation violente d'une avocate et chroniqueuse qui, après des propos tenus sur un plateau de télévision, sur la situation du pays, a été convoquée devant la justice et s'est réfugiée à la maison de l'avocat où elle a été interpellée violemment, considèrent que s'introduire de force dans les locaux de l'Ordre national des avocats constitue une agression inédite et alarmante contre ce lieu, sanctuaire des droits de la défense et de la liberté d'expression, où se réunissent des avocates et des avocats, défenseurs de l'état de droit et derniers remparts contre l'arbitraire, s'insurgent contre de telles pratiques, réclament la libération immédiate de notre consœur Sonia Dahmani et l'arrêt de toute forme de répression contre les avocats, journalistes et tous autres défenseurs des libertés tunisiens, soutiennent les avocats de la section de Tunis de l'Ordre national des avocats de Tunisie et l'ensemble des confrères entravés dans l'exercice de leur métier d'avocat. »

L.G.